





# Bordereau de signature

## DEC2016\_0216



Signataire	Date	Annotation
actes actes-mairie_vl, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	26/12/2016	 Visa
actes actes-mairie_vl, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	26/12/2016	 Transmis
<i>Gestion des Actes MAIRIE</i>		 Archivé
	Réponse de la plate-forme : Acquittement reçu (Date: 2016-12-26)	

Dossier de type : ACTES\_MAIRIE // decission\_mairie

**DIRECTION DES FINANCES ET DES MARCHES PUBLICS**  
**SECTEUR DES MARCHES PUBLICS**  
REF : CN/RE

DEC2016\_0216

**DECISION**

**OBJET : CONCLUSION DU MARCHÉ PUBLIC DE SERVICES N°2016/050 RELATIF A L'ORGANISATION DE SEJOURS CLASSES DE DECOUVERTES ANNEE 2017.**

Le Maire de la Commune de Noisiel,

VU l'Ordonnance du 23 juillet 2015 relative aux Marchés Publics, notamment les articles selon les articles 4, 32 et 42-2°,

VU le Décret du 25 mars 2016 relatif aux Marchés Publics, notamment les articles 12-III, 27, 28 et 35-1-1°,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal de Noisiel du 12 février 2016, portant délégation au Maire en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le dossier de consultation des entreprises portant sur le marché public de services n° 2016/050 relatif à l'organisation des classes de découvertes 2017, alloti comme suit :

-Lot n°1 : Accueil de 2 classes de CM1/CM2 - Ecole de l'Allée des Bois - Région Auvergne/Rhône Alpes (département Haute Loire/Cantal/Massif Central)

-Lot n°2 : Accueil de 2 classes de CM1/CM2 - Ecole du Bois de la Grange - Quiberon, Bretagne

-Lot n°3 : Accueil de 2 classes de CM2 - Ecole de la Ferme du Buisson et de Jules Ferry - Alpes du nord ou Jura

-Lot n°4 : Accueil d'une classe de CM1/CM2 - Ecole des Noyers - Ile d'Oléron

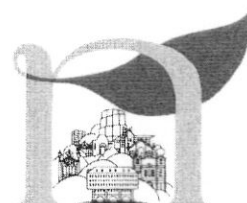
-Lot n°5 : Accueil de 2 classes de CM1/CM2 - Ecole des Tilleuls - Pléneuf-Val-André

VU l'avis d'appel public à la concurrence mis en ligne, concomitamment avec le dossier de consultation des entreprises susvisé, le 17 octobre 2016, sur la plateforme de dématérialisation de la Ville sous la référence n° 470878, et publié sur le site du BOAMP sous la référence n°16-150171,

VU le rapport d'analyse des offres établi au regard des critères pondérés d'attribution des offres, à savoir le critère de la valeur technique pondéré à 60 % et le critère du prix pondéré à 40 %,

**CONSIDERANT** que neuf plis (dont quatre par voie dématérialisée) ont été déposés, tous dans le délai imparti (date et heure limites de remise des offres fixées au 07 novembre 2016 à 12h00), que toutes les candidatures ont été admises, et que dès lors, il a été procédé à l'analyse de treize offres : une offre pour le lot n°1 ; deux offres pour le lot n° 2, six offres pour le lot n° 3, trois offres pour le lot n° 4 et une offre pour le lot n° 5,

1/3



Suite de la décision N°2016\_ 0216  
portant sur la conclusion d marché public n°2016/050 – Classes de Découverte 2017

**CONSIDERANT** que l'offre unique pour le lot n°1, une offre pour le lot n°2 et trois offres pour le lot n°3 ne respectent pas les exigences formulées dans les documents de la consultation, que dès lors ces offres ont été déclarées irrégulières,

**CONSIDERANT** que la seconde offre pour le lot n°2 ne respecte pas l'enveloppe financière allouée à chaque séjour classes de découverte, que dès lors cette offre a été déclarée irrégulière,

**CONSIDERANT** qu'au regard des critères pondérés d'attribution des offres susvisés, l'offre économiquement la plus avantageuse est celle de la société N.S.T.L. pour le lot n°4, celle de l'association A.V.L.F. pour le lot n°3 et celle de la société Loisirs Mer Découverte (LMD) pour le lot n°5,

**CONSIDERANT** que la prestation relève de la classe d'achat « Services » et de l'unité fonctionnelle 14.03.07 « organisation des séjours en classes d'environnement », et dont la valeur ne dépasse pas 209.000 € H.T.,

## DECIDE

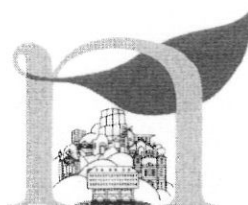
**ARTICLE 1 :** Il est conclu avec la société N.S.T.L. SAS, sise 1 rue de l'Egalité à BAGNEUX (92220), le marché public de services n°2016/50-04 relatif à l'organisation de séjours classes de découverte 2017 - **Lot n°4** « Accueil d'une classe de CM1/CM2 de l'école des Noyers », pour un prix unitaire par enfant de 880,00 € TTC, soit un montant global maximal de 22 880,00 € TTC (sur la base maximale de 26 élèves). Le séjour se déroulera au Centre « La Douelle » à Saint-Pierre d'Oléron, du 19 avril au 28 avril 2017, soit une durée de 10 jours.

**ARTICLE 2 :** Il est conclu avec l'association A.V.L.F., sise 84 rue du Faubourg des Postes à LILLE (59000), le marché public de services n°2016/50-03 relatif à l'organisation de séjours classes de découverte 2017 - **Lot n°3** « Accueil de 2 classes de CM2 de l'école de la Ferme du Buisson et de Jules Ferry », pour un prix unitaire par enfant de 630,00 € TTC, soit un montant global maximal de 34 650,00 € TTC (sur la base maximale de 55 élèves). Le séjour se déroulera au Centre « Les Cimes » à Abondance en Haute-Savoie (Alpes du Nord), du 06 mars au 14 mars 2017, soit une durée de 9 jours.

**ARTICLE 3 :** Il est conclu avec la société Loisirs Mer Découverte (L.M.D.) SARL, sise 41 rue de la Mer à PLENEUF-VAL-ANDRE (22370), le marché public de services n°2016/50-05 relatif à l'organisation de séjours classes de découverte 2017 - **Lot n°5** « Accueil de 2 classes de CM1/CM2 de l'école des Tilleuls », pour un prix unitaire par enfant de 745,19 € TTC, soit un montant global maximal de 32 788,36 € TTC (sur la base maximale de 44 élèves). Le séjour se déroulera au Centre de la Guette à Pleneuf-Val-André, du 26 avril au 05 mai 2017, soit une durée de 10 jours.

**ARTICLE 4 :** Les lots n°1 « Accueil de 2 classes de CM1/CM2 - Ecole de l'Allée des Bois » et n°2 « Accueil de 2 classes de CM1/CM2 - Ecole du Bois de la Grange » sont déclarés infructueux.

2/3



# VILLE DE NOISIEL

Suite de la décision N°2016\_ 0-216  
portant sur la conclusion d marché public n°2016/050 – Classes de Découverte 2017

**ARTICLE 5** : Les crédits correspondants sont prévus au Budget Communal.

**ARTICLE 6** : Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Torcy,
- Monsieur le Comptable Public de Marne-la-Vallée,
- Monsieur le Directeur Général de la Mairie de Noisiel,
- Aux titulaires des marchés.

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

**ARTICLE 7** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son rendu exécutoire.

**ARTICLE 8** : La présente décision est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait à Noisiel, le 23 DEC. 2016

Le Maire,



Daniel VACHEZ

Cadre réservé à l'AG

Transmis au représentant de l'Etat le	26 DEC. 2016	26 DEC. 2016
Affiché le	26 DEC. 2016	
<del>Notifié le</del>		
Publié le	26 DEC. 2016	

3/3

